

COMMUNE DE BUSSY-SUR-MOUDON



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Bussy-sur-Moudon

le

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de Bussy-sur-Moudon

le

Le Président : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à Bussy-sur-Moudon

du au

Le Syndic : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le

IMPACT – CONCEPT SA

ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ÉNERGIE

Echelle 1 : 2'000

Format 80.4x55.1 cm

Date	Dessin	Via
29.03.2022	AD	VB
13.05.2025	CC	VB

LEGENDE

Périmètre communal et périmètre du Plan d'affectation communal (PACom)

Affectations

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVFO)

Patrimoine

- Objet inscrit à l'inventaire
- Périmètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

Eaux

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Mobilité douce (à titre indicatif)

- Itinéraire SuisseMobile à vélo

